

CONCOURS DE POÉSIE ADULTES ANNÉE 2024

Le concours annuel de poésie est ouvert à tous les poètes adultes d'expression française de plus de 18 ans.
Les jeunes à partir de 16 ans peuvent participer s'ils le désirent, en suivant le présent règlement.

Ce concours comprend plusieurs catégories ou sections décrites ci-dessous.

1 – **Section L Poésie Libre**

● 1^{er} Prix : 100 €

● 2^{ème} Prix : 50 €

Elle se rapporte à l'ensemble des poèmes rédigés en toute liberté d'écriture et de présentation. **La musique des mots, le rythme, les images seront recherchées. Pas de rimes ni syllabes régulières, mais assonances acceptées.**

2 – **Section C Poésie Classique**

● 1^{er} Prix : 100 €

● 2^{ème} Prix : 50 €

Elle comprend les poèmes observant **les règles de la poésie classique : métrique et césure - absence de hiatus, alternances des rimes. Les élisions seront faites. Pour les poèmes à forme fixe, il y a lieu d'indiquer la forme choisie (ex. : ballade, triolet, virelai, etc.).**

*La recommandation est faite aux candidats qui craindraient de ne pas respecter strictement ces règles de présenter leurs œuvres dans la **Section N.C (Néo-classique)** ci-dessous.*

3 – **Section N.C Poésie Néo-Classique** : ● 1^{er} Prix : 100 €

● 2^{ème} Prix : 50 €

Cette section permet de présenter des poèmes ne respectant pas strictement les règles de la prosodie.

Pour ces trois sections (L, C, NC) : sujet libre - **maximum 30 vers par poème.**

Des mentions seront décernées aux poèmes remarquables.

4 – **Section S Sonnet – Prix « Léopold Morrelière » Maximum trois sonnets** : ● Un prix de 200 €

Selon la volonté du donateur, ce prix couronne **exclusivement un sonnet inédit et de forme rigoureusement classique : ABBA ABBA CCD EDE ou EED. SONNET RÉGULIER** – Le sonnet est composé de 14 vers en alexandrins - 2 quatrains et 2 tercets - RESPECT DE LA CÉSURE pour les mètres concernés (6/6) - PAS D'E MUET non élidé à LA CÉSURE (ou de pluriel de verbe conjugué tels "ils sonnent") - PAS DE REJET NI D'ENJAMBEMENT d'une strophe à l'autre ou d'un vers à l'autre - HIATUS FLAGRANT éliminatoire - HIATUS DE LECTURE sanctionné (Ex. Si la liaison ne peut être faite dans la lecture (ex. Il parti (t) et ...) - ÉLISION NON FAITE éliminatoire - Éviter à la césure le son rappelant la rime ou également les mots de même son trop proches - Éviter les « chevilles » - Bien veiller à la chute (le dernier vers) qui doit évoquer une pensée élevée, délicate, brillante... - Consonne d'appui souhaitée dans les deux quatrains, non obligatoire dans les tercets - Les répétitions de mots, le pluriel rimant avec un singulier (considérés comme faute) sont éliminatoires. **Ce prix ne pourra être attribué qu'une seule fois au même lauréat.**

5 – **Section N Prix de la Nouvelle** : ● 1^{er} Prix : 100 €

● 2^{ème} Prix : 50 €

Sujet libre et original, étonnant ; s'appliquer au côté inattendu de la chute. **Deux nouvelles sont admises. Maximum 3 pages dactylographiées de 50 lignes au plus, pour chaque nouvelle.**

RÈGLEMENT COMMUN POUR CES CINQ SECTIONS - Libre, Classique, Néo-classique, Sonnet et Nouvelle

Les œuvres seront originales et ne devront pas avoir été éditées, ni primées à d'autres concours ou étudiées dans le groupe d'études du Salon des Poètes. Les œuvres ne seront pas retournées.

PRÉSENTATION

Tous les envois seront faits en 3 exemplaires, obligatoirement dactylographiés, sur papier blanc de format 21 x 29,7, ne comportant aucun dessin ou signe distinctif. Sur chaque document devra figurer en haut et à droite la mention de la catégorie choisie :

Section « L » pour Libre.

Section « C » pour Classique,

Section « NC » pour Néo-classique,

Section « S » pour Sonnet et

Section « N » pour Nouvelle,

suivie d'une courte devise ou N° à 5 chiffres.

Cette devise (ou ce numéro) sera reporté(e) sur une **enveloppe cachetée** contenant **la fiche d'identification** du candidat, et **2 enveloppes 16 cm x 23 cm, timbrées avec deux timbres verts sur chacune, libellées à l'adresse du candidat**, pour l'envoi ultérieur du palmarès.

**FAIRE UN CHÈQUE GLOBAL QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DES SECTIONS RETENUES
ET METTRE UN SEUL CODE POUR L'ENSEMBLE DES OEUVRES PROPOSÉES**

FRAIS D'INSCRIPTION

Les **droits d'inscription** et de **secrétariat** sont de :

- 7 € par **poème** pour les sections : Libre, Classique, Néo-classique et Sonnet.
- 10 € pour la 1^{ère} Nouvelle, 5€ pour la 2^{ème}

COMPOSITION DE L'ENVOI

- Les **trois exemplaires** de chaque poème ou de la nouvelle ;
- L'**enveloppe cachetée** comportant la **fiche d'identification** ;
- Le **chèque de participation**.
- **2 enveloppes 16 cm x 23 cm** timbrées avec deux timbres verts sur chacune, libellées à l'adresse du candidat.

***Tous les envois non conformes seront éliminés.
Ne pas envoyer en recommandé.***

Le montant devra être réglé :

- Pour les pays de la zone euro : par chèque bancaire ou postal,
- Pour les autres pays par coupon international exclusivement, représentant bien la valeur convenue en euros et **libellé(e) au nom du**
« Salon des Poètes de Lyon »
(1 seul chèque quel que soit le nombre d'envois).

Afin d'éviter toute perte, le pli devra mentionner le nom et l'adresse de l'expéditeur et parvenir **avant le 31 mars 2025** (le cachet de la poste faisant foi) au :

SALON DES POÈTES de LYON- Concours de poésie 2025
Palais de la Mutualité - Place Antonin Jutard 69003 LYON

JURY

Les manuscrits seront appréciés par un jury placé sous l'autorité de la Présidente du Salon des Poètes de Lyon. Ce jury est composé de poètes et personnalités du monde littéraire qui ne participent pas au concours. Si la qualité des œuvres se révélait insuffisante, le jury se réserverait le droit de ne pas attribuer certains prix.

Les décisions du jury sont sans appel.

IMPORTANT

Un premier prix ne peut être attribué deux années de suite dans la même section au même lauréat. Toutefois un candidat déjà lauréat peut concourir la seconde année pour l'obtention éventuelle d'un diplôme « Hors Concours ». Par la suite, il pourra concourir dans des conditions normales.

RÉSULTATS

Les participants seront informés des résultats par l'envoi du palmarès et les lauréats seront personnellement invités à la proclamation des résultats lors de la remise officielle des prix qui aura lieu au cours d'une des réunions mensuelles du 4^{ème} trimestre de l'année. Il est vivement souhaité que les lauréats ne pouvant assister à cette réunion se fassent représenter pour retirer leur Prix ou Mention.

Les œuvres ne seront pas renvoyées.
Pour toute demande de précisions supplémentaires, contacter :

Yvette Praeger

07 60 79 92 98 / 04 72 36 97 95